



Coller la photo  
S.V.P.

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Classe : ..... EXTERNE  DEMI-PENSIONNAIRE

### ELEVE

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : \_\_ / \_\_ / \_\_

Adresse de l'enfant : .....  
.....

Nombre de frères et sœurs dans l'établissement : ..... Classe (s) : .....

### RESPONSABLES LEGAUX

**Situation de famille** : Mariés  Divorcés  Séparés  Veuf/ve  Concubins  Célibataire

Si vous êtes séparés ou divorcés, indiquer qui a la garde de l'enfant (joindre SVP l'ordonnance du TGI) :

PERE

MERE

GARDE ALTERNEE

#### PERE

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Téléphone domicile : .....

Tél. portable : .....

Tél. travail : .....

Adresse mail : .....

Profession : .....

Mail : @

Autorité parentale : OUI  NON

#### MERE

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Téléphone domicile : .....

Tél. portable : .....

Tél. travail : .....

Adresse mail : .....

Profession : .....

Mail : @

Autorité parentale : OUI  NON

**ASSURANCE SCOLAIRE** : ASSURANCE DE L'ECOLE (Saint Christophe)  ASSURANCE PERSONNELLE (justificatif à fournir)

**SI VOUS AVEZ OPTÉ POUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE, EN CAS DE CHANGEMENT DE BANQUE**

**MERCI DE FOURNIR UN RIB**

## ACCUEIL ET GARDERIE

Mon enfant ..... est inscrit à la garderie et viendra :

le matin (entre 7H30-8H15)       le soir (entre 16H45-18H30)       matin et soir

## PERSONNE AUTRE QUE LES PARENTS A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom, Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone domicile/portable

## AUTRES PERSONNES AUTORISEES A PRENDRE L'ENFANT A LA SORTIE

Nom, Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone domicile/portable

## RENSEIGNEMENTS MEDICAUX / SUIVI PARTICULIER

**Allergies :** OUI       NON       Si oui lesquelles ? : .....

**Suivi particulier (orthophoniste/psychomotricien) :** .....

## Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Dans le cadre du dispositif d'aide, votre enfant pourra éventuellement être amené à participer, au cours de l'année, à un atelier d'aide pendant la pause méridienne ou après la classe organisé et communiqué par l'enseignant.

J'accepte       Je refuse

**AUTRES RENSEIGNEMENTS QUE VOUS SOUHAITERIEZ PORTER A LA CONNAISSANCE DE L'ECOLE :**

## AUTORISATION DE SORTIE

Au cours de l'année, votre enfant sera amené à participer à des activités éducatives et pédagogique en dehors de l'école (spectacle, musée, activités sportives...). Les dates de ces activités vous seront communiquées par l'enseignant(e). Pour que votre enfant y participe, merci de bien vouloir remplir l'autorisation ci-dessous.

Je soussigné(e)..... Téléphone : .....

Domicilié : .....

Responsable de l'enfant : ..... Date de naissance : .....

J'autorise mon enfant à participer aux sorties organisées par l'école du Sacré Cœur pour l'année en cours, comprenant un trajet à pied ou en bus jusqu'au lieu de l'activité.

En cas de nécessité, j'autorise les accompagnateurs à prendre toutes les mesures (appel d'un médecin, soins médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale urgente)

A ....., le .....

**Signature du responsable (Précédée de la mention « lu et approuvé »)**

## DROIT A L'IMAGE

1)  Je soussigné(e) ....., responsable légal de l'enfant..... autorise celui-ci à être photographié et/ou filmé dans le cadre des activités scolaires ou sorties pour l'année scolaire 2020-2021.

2)  Je soussigné(e) ....., responsable légal de l'enfant .....autorise l'école du Sacré-Cœur à diffuser ces images dans le cadre :

- des activités pour la classe (cahier de vie, EPS, Educartable...)
- diffusion médias (site internet de l'école, page Facebook, journaux...

**OU**

3)  Je soussigné(e) ....., n'autorise pas mon enfant ..... à être pris en photo ou filmé.

Fait à : ..... le : .....

**Signature de la mère :**                      **Signature du père :**  
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)



# ÉCOLE DU SACRÉ COEUR

33 rue du 4 septembre  
66600 ESPIRA DE L'AGLY  
Tél : 04 68 64 18 46

Mail : e-sacre-cœur@wanadoo.fr

## MANDAT DE PRELEVEMENT SÉPA

REFERENCE UNIQUE DU MANDAT .....	IDENTIFIANT DU CREANCIER SÉPA <b>FR56ZZZ453544</b>
-------------------------------------	---

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et contesté.
- Sans tarder dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

<b>CREANCIER :</b> NOM DU CREANCIER : .....
ADRESSE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....
<b>PAIEMENT</b> <input type="radio"/> RECURRENT <input type="radio"/> PONCTUEL

<b>DEBITEUR :</b> NOM..... PRENOM .....
ADRESSE.....
CODE POSTAL..... VILLE..... PAYS.....
IBAN.....
BIC.....

Fait à.....  
le.....

SIGNATURE :

**MERCI DE JOINDRE UN RIB**



## CONTRAT DE SCOLARISATION

**ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR – 66600 ESPIRA DE L'AGLY**  
ETABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

**Entre :**

**L' ÉCOLE DU SACRÉ-COEUR**

Et Monsieur et Madame.....

Adresse.....

.....

Représentant(s) légal(aux), de l'enfant.....

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> – Objet :**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant :

.....

sera scolarisé par ses parents au sein de l'établissement catholique du SACRÉ-CŒUR.  
Celle-ci établit les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

**Article 2 – Obligations de l'établissement :**

L'établissement du SACRÉ-CŒUR s'engage à scolariser :

L'enfant ..... En classe de .....

pour l'année scolaire 2021 – 2022 et pour les années suivantes selon le vœu des parents  
L'établissement du SACRÉ-CŒUR s'engage à scolariser  
l'enfant..... sauf cause réelle et sérieuse  
justifiant la non poursuite de la scolarisation de l'enfant dans l'établissement, (cf article 7-2 ci-  
dessous)

L'établissement a mis en place une grille de tarifs remise lors de la pré-inscription.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations selon les choix définis par  
les parents en annexe.

Les contributions des familles et les prestations annexes choisies par les parents, sont  
payées soit par prélèvement bancaire, par chèque ou espèces, mensuellement, ou  
annuellement.

Les frais bancaires seront refacturés aux parents si le prélèvement automatique ou le chèque  
a été rejeté.

### **Article 3 – obligations des parents :**

Les parents s'engagent à inscrire

l'enfant .....en classe de .....

au sein de l'établissement du SACRE-COEUR, pour l'année scolaire 2021 – 2022

### **Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le respecter.**

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement du SACRE-COEUR.

Les parents s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

### **Article 4 – Coût de la scolarisation**

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- la contribution des familles
- les prestations parascolaires choisies pour votre enfant (cantine, étude surveillée, participation à des voyages scolaires, ...)
- les adhésions volontaires aux associations qui participent à l'animation de l'établissement scolaire de votre enfant dont le détail et les modalités de paiement figurent dans la grille tarifaire.

### **Article 5 – Assurances :**

Les parents s'engagent à assurer l'enfant pour ses activités scolaires, et à produire une attestation dans le délai d'un mois ou à adhérer à la proposition d'assurance de l'établissement auprès des assurances Saint-Christophe.

### **Article 6 – Dégradation du matériel :**

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par l'élève fera l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

### **Article 7 – Durée et résiliation du contrat :**

La présente convention est d'une durée équivalente au cycle scolaire.

#### **7-1 Résiliation en cours d'année scolaire :**

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, les parents restent redevables envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale à 1 mois du montant de la contribution des familles. Les frais de dossiers, ainsi que le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, restent dûs dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement,
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

## **7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :**

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire, à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves.

L'établissement s'engage à respecter le délai du 30 juin pour informer les parents, de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève...).

En cas de désistement décidé par la famille après le 30 juin de l'année scolaire, les arrhes ne pourront être rendues.

## **Article 8 – Droit d'accès aux informations recueillies :**

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition des parents, noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Sauf opposition des parents, une photo d'identité numérisée et papier sera conservée par l'établissement pour l'année en cours.

**Date :** .....

**Signature des responsables légaux :  
Précédée de la mention « lu et approuvé »**



# REGLEMENT INTERIEUR

Année scolaire 2021 – 2022

NOM : ..... PRENOM : .....  
CLASSE.....

**L'inscription dans toute école catholique implique l'adhésion des familles au règlement intérieur de l'établissement. S'y soustraire sans concertation avec l'équipe éducative peut conduire au renvoi des enfants.**

**MERCI DE BIEN VOULOIR PRENDRE CONNAISSANCE DE CE REGLEMENT**

## **ARTICLE 1 - ENTREE ET SORTIE :**

Il est demandé aux parents de respecter les horaires de l'école.

**HORAIRES DES COURS :\_ 8 h 30 – 11 h 45 /13 h 30 – 16 h 30**

### **ENTREES :**

**A** - L'accueil des élèves dans la cour se fera de 8 h 15 à 8 h 30 et de 13 h 15 à 13 h 30.

**B** – Avant 8h30 et avant 13h30, les enfants de maternelle seront conduits par leurs parents en garderie, dans la salle d'accueil (à côté de la PS de maternelle) ou la cour des maternelles.

**C** – L'école n'est pas responsable des enfants laissés devant l'établissement avant 8 h 15 et avant 13 h 15.

**D** - Le portail sera fermé à 8h35 et à 13 h 30.

Entre 8h35 et 8h50, les parents des maternelles se présenteront au visiophone pour entrer.

### **SORTIES :**

**A** – Les sorties s'effectueront de 11 h 45 à 12 h et de 16 h 15 à 16 h 45.

**B** – Les enfants auront besoin d'une autorisation écrite pour sortir seuls de l'école ou accompagné d'un adulte non signalé en début d'année.

**C** – Tous les parents, sauf ceux des maternelles, doivent attendre à l'extérieur devant le portail.

En cas de rendez-vous avec les enseignants, les parents seront autorisés à se rendre devant la classe de leur enfant. La cour et les bancs sont des espaces réservés aux enfants.

**D** – Entre 16 h 15 et 16 h 35, les enfants de maternelle seront récupérés par leurs parents devant leur classe.

**E** – Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux parents de ne pas s'attarder dans l'école et de ne pas pénétrer dans les classes sans y avoir été invités.

**F** – Les parents des maternelles retourneront à l'extérieur de l'école pour ceux qui attendent les enfants du primaire.

## **ARTICLE 2- RETARDS :**

**A** – *Les enfants doivent arriver à l'heure à l'école.*

**B** – **Au-delà de 8h35, les parents des enfants de primaire devront obligatoirement se présenter au secrétariat pour compléter le bulletin de retard.**

**En cas de non présentation du bulletin de retard signé, l'enfant ne sera pas accepté le lendemain. Au bout de 5 retards, l'enfant sera exclu pour la demi-journée.**

## **ARTICLE 3 - ABSENCES :**

**A** – L'école est désormais obligatoire à partir de 3 ans.

**B** - **Toute absence doit être justifiée.** L'élève doit rapporter son bulletin d'absence signé le jour de son retour à l'école.

**C** – Il est obligatoire de **signaler toute absence, le matin même, à partir de 8 h 15, au secrétariat.**

**D** – **Les absences non justifiées ou répétées de manière abusive dès l'âge de la scolarité obligatoire seront signalées aux organismes sociaux ou autorités académiques.**

**E** – Tout enfant qui a un rendez-vous au cours d'une journée de classe (**médecin, dentiste...**) **ne sera pas autorisé à quitter ou à revenir à l'école pendant les heures de classe. Il ne pourra rentrer et sortir qu'aux heures d'ouverture et de fermeture du portail.**

**F** – **Pour les rendez-vous chez un professionnel dans le cadre d'une prise en charge régulière, les élèves seront autorisés à sortir pendant la classe.**

## **ARTICLE 4 - ETUDE ET GARDERIE :**

**Tout enfant présent en garderie, avant 8 h 15 ou après 16h45, sera considéré comme inscrit et ses parents devront s'acquitter du montant du forfait.**

### **Le matin :**

**A** - Une garderie est assurée de 7 h 30 à 8 h 15.

**B** – **Aucun enfant ne devra rester seul dans la cour de l'école de 7 h 30 à 8 h 15. En effet, avant 8 h 15 la surveillance ne sera pas assurée dans la cour.**

## **Le soir :**

**A** – A partir de 16 h 35, les enfants de maternelle attendront leurs parents dans la salle d'accueil (à côté de la maternelle PS) ou dans la cour.

**B** – A partir de 16h45, les enfants de maternelle et de CP iront en garderie dans la salle d'accueil jusqu'à 18h30 si besoin.

**C** – **Les enfants du CE1 au CM2** qui restent à l'école après 16h45 iront **obligatoirement** en étude et **ne pourront en sortir qu'à 17 h 30**, suivi de la garderie jusqu'à 18 h30 si besoin.

Tout mois commencé est dû. Pour la garderie ou l'étude occasionnelle, des tickets sont en vente au secrétariat.

**Après 18h30 toute heure entamée sera facturée 20 €.**

## **ARTICLE 5 – Suivi du travail par les parents :**

Equipe enseignante et parents travaillent ensemble. Il est donc indispensable que les parents suivent de près les études de leurs enfants en prenant connaissance chaque jour du travail effectué et des résultats obtenus.

Ils disposent pour cela :

**A** – Du carnet de liaison ou du cahier de correspondance sur lequel les circulaires collées sont à signer.

**B** – De l'agenda ou du cahier de devoirs sur lequel l'élève inscrit le détail du travail du soir.

**C** – De la plateforme internet « EDUCARTABLE »,

**D** – Des évaluations et des livrets scolaires qui doivent être signées.

Les livres achetés et prêtés par l'école feront l'objet d'un contrôle. Il vous sera demandé un chèque de caution qui vous sera rendu en fonction de l'état du livre en fin d'année.

## **ARTICLE 6 - Restauration scolaire**

**A** – Les enfants devront respecter ce moment privilégié qu'est le temps du repas : **se restaurer dans le calme, en respectant le personnel, les camarades, le local, le matériel et la nourriture suivant le règlement de la cantine.**

**B** – **Tout enfant qui ne respectera pas le règlement de la cantine sera exclu momentanément voire définitivement, si récidive,** du restaurant scolaire.

**C** – Les externes qui souhaitent manger exceptionnellement à la cantine devront s'inscrire obligatoirement à la fin du mois précédent sur le calendrier accompagné du règlement.

**D** - Au bout de 4 jours consécutifs d'absence justifiées par un certificat médical, le montant correspondant au nombre de jours d'absence sera déduit de la facture suivante.

## **ARTICLE 7- Vêtements et objets personnels**

**A** - Les élèves ne doivent amener que le matériel nécessaire au travail.

**B** - L'école n'est pas responsable des vols, pertes et détérioration des vêtements, bijoux ou autres objets.

**C** -Les jouets venant de l'extérieur sont interdits à l'école, de même que l'usage des téléphones portables. Tous les jeux autorisés (billes, cordes à sauter, élastiques...) seront supprimés dès le moindre problème.

**D** -Le cartable sera vérifié chaque soir par les parents. Tout objet ou vêtement emporté par erreur doit être rapporté à l'école.

**E** - Les parapluies sont interdits à l'école.

**F** - Les vêtements doivent être marqués. Tout vêtement qui restera dans la cour à la fin de l'année sera porté au Secours Catholique.

## **ARTICLE 8 - Tenue**

**A - Les enfants porteront une tenue correcte :**

- Les mini-jupes et les mini shorts sont interdits.
- Les tee-shirts trop courts et trop décolletés sont interdits.
- Les pantalons troués sont interdits.

**B** - Tout enfant ayant une coupe de cheveux excentrique ou une « couleur anormale » sera tenu de retrouver une apparence normale dans les jours qui suivent.

**C** - Par mesure de sécurité, les enfants devront porter des chaussures qui tiennent bien le pied et sans talon, été comme hiver. Tout enfant mal chaussé sera contraint de rester assis pendant la récréation afin d'éviter tout accident.

**D** - Les enfants devront porter leur casquette à l'endroit.

**E** - Les tatouages, le maquillage et le vernis à ongles sont interdits.

**F** - Les boucles d'oreilles sont interdites pour les garçons.

## **ARTICLE 9 - Les médicaments :**

Par mesure de sécurité, **les médicaments sont interdits à l'école.**

**Aucun médicament ne pourra être administré sans la présence d'un parent ou d'un responsable légal.**

**Les seuls médicaments administrés par l'école seront inscrits sur un P.A.I. qui doit être renouvelé chaque année.**

**La famille est tenue d'informer l'établissement et l'enseignant concerné.**

## **ARTICLE 10 - Discipline :**

**A - Il est interdit aux élèves de se livrer à des jeux violents, de se bagarrer, de jeter des pierres ou autre projectile, de se suspendre aux branches, de traverser les massifs et d'arracher les plantes et les fleurs du jardin.**

**B - Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux élèves de ne pas garder leurs lunettes pendant la récréation sauf avis médical.**

**C - La propreté est l'affaire de tous : tout élève surpris en train de jeter des papiers ou tout autre objet dans la cour de l'école ou dans les toilettes sera sanctionné.**

**D - Tout élève surpris en train de dégrader (inscription sur les murs, les tables ou les portes, bris de glace) devra réparer les préjudices causés, de manière active : réparation exécutée par lui-même dans la mesure du possible, autrement, une compensation financière sera demandée aux parents.**

**E - Les chewing-gums et les sucettes sont interdits à l'école.**

**F - Les bonbons sont interdits à l'école y compris pour les anniversaires.**

**G - Les billes sont autorisées uniquement en primaire (du CP au CM2) et seulement en récréation dans la grande cour. Les boullards sont interdits et supprimés dès leur apparition.**

**H - Il est interdit pour un enfant d'aller seul dans une classe sans autorisation.**

**I - L'indiscipline, l'insolence, la grossièreté, la violence, et le manque de respect seront sanctionnés. Le conseil des maîtres décidera des mesures à prendre et la sanction à appliquer selon le fait commis.**

**Signature de l'enfant :**

**Signature des parents :**

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »



## CIRCULAIRE DE RENTREE 2021-2022

**Attention : Il n'y aura pas de garderie le jeudi 2 septembre 2021 (ni le matin, ni le soir).**

Pour faciliter l'accueil des élèves, les classes rentreront les jours suivants :

- Toutes les **classes de maternelle** rentreront **le jeudi 2 septembre** (sauf TPS/PS) **au matin** et n'auront pas classe l'après-midi. (cf. circulaire maternelle).
- **Les élèves du CP au CM2** rentreront **le jeudi 2 septembre après-midi à 13h30**. Ils n'auront donc pas classe le jeudi 2 septembre au matin.

La classe reprendra pour tous les élèves de **la MS au CM2** aux horaires habituels le **vendredi 3 septembre 2021**.

La cantine sera assurée pour tous les  $\frac{1}{2}$  pensionnaires à partir du vendredi 03 septembre 2021.

Les repas occasionnels seront servis à partir du vendredi 3 septembre 2021 uniquement pour les élèves s'étant inscrits sur le calendrier ci-joint à retourner avant le lundi 24 août 2021 impérativement.

Pour tout changement de régime, s'adresser au secrétariat à partir du 24/08/2021.

A partir du vendredi 03 septembre 2021, une garderie sera assurée pour tous les enfants de 7h30 à 8h15 et de 16h45 jusqu'à **18h30**.

Après 18h30, toute heure de garderie entamée sera facturée 20 €.

### **Répartition des classes**

*Mme Clotilde ROQUETTE /  
Mme Emmanuelle VIDAL :*

*TPS/PS de maternelle*

*Mme Laura CHAVERNAC /  
Mme MILEGO :*

*MS de maternelle*

*Mme Christine HOUDART :*

*GS de maternelle/CP*

*Mme Sandrine POMES :*

*CP*

*Mme Marie-Christine MAILLARD :*

*CE1*

*Mme Carène ZAMBON-PARRA :*

*CE2*

*Mme Marjorie LEPETIT :*

*CM1*

*Mme Pauline BERJOAN :*

*CM2*

*Mme Monique MARTIN :*

*ASH*

## CIRCULAIRE MATERNELLE

*Les enfants de maternelle seront accueillis dans leur classe avec leurs parents.*

### **Classe de TPS/PS : Mme ROQUETTE/Mme VIDAL**

#### **Judi 2 septembre 2021**

**De 9h à 9h30 :** accueil des enfants des TPS nés en 2017.  
Les enfants resteront uniquement le matin jusqu'à 11h45.

**De 10h à 10h30 :** accueil des enfants des PS dont le Nom de famille commence de la lettre B à H.  
Les enfants resteront uniquement le matin jusqu'à 11h45.

#### **Vendredi 3 septembre 2021**

**De 9h à 9h30 :** accueil des enfants des PS dont le Nom de famille commence de la lettre J à M.  
Les enfants resteront uniquement le matin jusqu'à 11h45.

**De 10h à 10h30 :** accueil des enfants des PS dont le Nom de famille commence de la lettre M à W.  
Les enfants resteront uniquement le matin jusqu'à 11h45.

**Les enfants de la PS de maternelle reprendront la classe aux horaires habituels le jeudi 5 septembre 2021.**

### **Classe de MS : Mme CHAVERNAC/Mme MILEGO**

Tous les enfants rentreront entre 8h30 et 9h

Tous les enfants resteront uniquement le matin jusqu'à 11h45

**La classe reprendra le vendredi 3 septembre aux horaires habituels.**

**Horaires habituels : accueil en classe de 8h30 à 8h50 – sortie à 11h45 ou cantine.  
L'après-midi accueil de 13h15 à 13h30. Sortie échelonnée de 16h15 à 16h30.**

### **Classe de GS/CP : Mme HOUDART**

Tous les enfants rentreront entre 8h30 et 9h.

Tous les enfants resteront uniquement le matin jusqu'à 11h45.

**La classe reprendra le vendredi 03 septembre aux horaires habituels.**

**Horaires habituels : accueil en classe de 8h30 à 8h50 – sortie à 11h45 ou cantine.  
L'après-midi accueil de 13h15 à 13h30. Sortie échelonnée de 16h15 à 16h30.**

**Matériel:** *Les élèves doivent apporter les fournitures demandées le jour de la rentrée.*



Année scolaire 2021-2022

**LISTE DES FOURNITURES**  
**CLASSE DE MATERNELLE DES TOUS PETITS ET PETITES-SECTIONS**  
(à apporter le jour de la rentrée)

Certaines fournitures ont été commandées par l'école et seront facturées à la rentrée.

- 1 sac à ouverture facile marqué au nom de l'enfant d'environ 25cm/30cm ( place pour mettre 1 change + le doudou).
  - 3 grosses boîtes de mouchoirs en papier
  - 1 petit coussin + 1 duvet type QUECHUA (Décathlon)  
Le nom doit être marqué en gros sur une étiquette cousue sur le duvet et le coussin.
  - 1 gobelet en plastique marqué au nom de l'enfant, contenance 20 cl environ.
  - 4 photos d'identité dès la rentrée
- ❖ 2 paquets de gâteaux ou brioches ou compotes à boire (pour environ 30 enfants) afin de varier les goûters. Quand le stock s'épuisera, nous vous le signalerons pour le réapprovisionnement.

Tous les vêtements, doivent être marqués au nom de l'enfant.  
L'école n'est pas responsable des vols ou pertes de vêtements.



Année Scolaire 2021/2022

**LISTE DES FOURNITURES**

**CLASSE DE MATERNELLE MOYENNE-SECTION**

(à apporter le jour de la rentrée)

Certaines fournitures ont été commandées par l'école et seront facturées à la rentrée

- 1 photo d'identité
- 2 boîtes de Kleenex
- 1 petit coussin marqué au nom de l'enfant
- 1 cartable sans roulettes à ouverture facile (pouvant contenir un cahier (24x32cm) + doudou +change). **Merci de respecter la taille du cartable, afin de favoriser l'autonomie de votre enfant.**
- 1 gobelet plastique marqué au nom de l'enfant
- 1 sac de couchage enfant type QUECHUA (décathlon) marqué au nom de d'enfant, (celui de petite section peut être réutilisé).

**Pour les goûters : pouvez-vous apporter soit des paquets de gâteaux, biscuits secs, brioches ou compotes à boire pour 2 x 25 enfants.**

**Quand le stock sera épuisé nous vous signalerons pour le réapprovisionnement.**

**Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.**

**L'école n'est pas responsable des vols ou pertes de vêtements.**



**Année scolaire 2021/2022**

**LISTE DES FOURNITURES**

**CLASSE DE MATERNELLE GRANDE SECTION**

(à apporter le jour de la rentrée dans un grand sac marqué au prénom de l'enfant)

Certaines fournitures ont été commandées par l'école et seront facturées à la rentrée.

- 1 cartable sans roulettes, marqué au nom de l'enfant pouvant contenir un cahier de format 24x32cm
- 1 photo d'identité
- 1 petit coussin marqué au nom de l'enfant dans un sac en toile ou Tote bag
- 1 trousse
- 2 boîtes de mouchoirs en papier
- 1 boîte à goûter marquée au nom de l'enfant.
- 1 gobelet marqué au nom de l'enfant.

**Attention** : ramener le livret d'évaluations si pas rendu merci.

**Tous les vêtements**, doivent être marqués au nom de l'enfant.

L'école n'est pas responsable des vols ou pertes de vêtements.



Années scolaire 2021/2022

**LISTE DES FOURNITURES – CLASSE de CP**  
**(à apporter le jour de la rentrée)**

Certaines fournitures ont été commandées par l'école et seront facturées à la rentrée.

**Tout matériel déjà utilisé et encore en bon état peut être réutilisé d'une année sur l'autre.**

- 1 cartable sans roulettes
- 1 paire de ciseaux
- 1 photo d'identité
- 2 troussees vides
- 1 sous-main OU calendrier
- 2 boîtes de kleenex
- 1 boîte à goûter marquée au nom de l'enfant
- 1 chiffon ou brosse pour ardoise
- 1 petite boîte style tupperware dimension environ 18 x 12 cm (pas plus grande) pour ranger du matériel, marqué au nom de l'enfant.
- 1 cahier de brouillon

Pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait, merci de bien vouloir ramener **le livret scolaire**, à la rentrée, à l'école.

**Tout le matériel doit être marqué au nom de l'enfant.**

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.  
L'école n'est pas responsable des vols ou pertes de vêtements.



**Année scolaire 2021/2022**

**LISTE FOUNTURES – CLASSE CE1**  
**(à apporter le jour de la rentrée)**

**Certaines fournitures ont été commandées par l'école et seront facturées à la rentrée**

**Tout matériel déjà utilisé et encore en bon état peut être réutilisé d'une année sur l'autre.**

- **1 sous-main (35 cm x 60 cm minimum) ou un calendrier**
- **1 dictionnaire Robert Junior**
- **des paquets de mouchoirs pliés**
- **1 ardoise Velleda**
- **2 trousses vides**
- **1 paire de ciseaux**
- **1 cartable**
- **1 surligneur, peu importe la couleur**
- **1 compas**

**Attention : ramener le livret d'évaluations si pas rendu merci.**

**Tous les vêtements, doivent être marqués au nom de l'enfant.  
L'école n'est pas responsable des vols ou pertes de vêtements**



**Année scolaire 2021/2022**

**Liste des Fournitures pour la classe de CE2**  
**(à apporter le jour de la rentrée)**

**Tout matériel déjà utilisé et encore en bon état peut être réutilisé d'une année sur l'autre.**

- 2 photos d'identité
- 1 sous-main
- 1 cartable
- 2 trousse
- 1 double décimètre
- 1 taille-crayon à réserve
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- 1 équerre
- 1 compas
- 2 boîtes de kleenex
- 1 grande pochette à fermeture en tissu pour y ranger le matériel de l'ardoise
- 1 grande pochette à fermeture en tissu pour y ranger son ardoise
- 1 chiffon microfibre ou 1 éponge tawashi
- 1 porte-vues (120 vues) vert format A4
- 1 porte-vues (80 vues) rouge format A4
- 1 porte-vues (60 vues) bleu format A4
- 1 porte-vues (100 vues) bleu clair ou transparent format A4

**Certaines fournitures ont été commandées par l'école et seront facturées à la rentrée**

**A acheter pour les nouveaux :**

- 1 dictionnaire (Robert Junior de préférence)
- 1 cahier 24x32cm, 48 pages, couleur rose
- 1 cahier 24x32cm, 60 pages, couleur jaune.

**Attention :**

- **L'agenda** est fourni par l'école.
- Ramener **le livret d'évaluations** si non rendu. Merci.
- **Tous les vêtements** doivent être marqués au nom de l'enfant. L'école n'est pas responsable des vols ou pertes de vêtements.



**Année scolaire 2021/2022**

**LISTE DES FOURNITURES – CLASSE CM1**  
**(à apporter le jour de la rentrée)**

**Certaines fournitures ont été commandées par l'école et seront facturées à la rentrée.**

**Tout matériel déjà utilisé et encore en bon état peut être réutilisé d'une année sur l'autre.**

- 1 agenda
- 1 calculatrice
- 1 pochette de feutres
- 1 pochette de crayon de couleur
- 1 trousse avec une paire de ciseaux, 1 taille-crayon avec réserve, 1 stylo bille ou stylo Pilot ou autre stylo correspondant à l'aisance de votre enfant, une souris correctrice, une gomme, 1 compas.
- 3 bâtons de colle
- 1 règle en plastique incassable de 30 cm (ex : mapped)
- 1 équerre en plastique incassable
- 1 porte-vues bleu 200 vues format A4
- 1 porte-vues vert 200 vues format A4
- 1 porte-vues blanc 200 vues format A4
- 1 porte-vues violet 200 vues format A4
- 1 porte-vues jaune 200 vues format A4
- 1 porte-vues rouge 200 vues format A4
- 1 trieur 6 touches
- 1 boîte de mouchoirs jetables
- 1 sous-main
- une gourde

**Attention : ramener le livret d'évaluations si pas rendu merci.**

**Tous les vêtements, doivent être marqués au nom de l'enfant.**  
**L'école n'est pas responsable des vols ou pertes de vêtements.**



**ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

**LISTE DES FOURNITURES – CLASSE de CM2**  
**(à apporter le jour de la rentrée)**

**Certaines fournitures ont été commandées par l'école et seront facturées à la rentrée.**

**Tout matériel déjà utilisé et encore en bon état peut être réutilisé d'une année sur l'autre.**

- 1 sous-main
- 1 agenda 2 pages → 1 semaine (une semaine sur deux pages)
- 2 trousses
- 2 boîtes de mouchoirs
- 1 souris correctrice
- 1 gros tube de colle UHU
- 3 portes-vues (80 vues) vert, rouge et jaune.
- 1 gomme

**Pour ceux qui l'on pas déjà fait, merci de bien vouloir ramener le livret scolaire à la rentrée, à l'école.**

**Tout matériel doit être marqué au nom de l'enfant.**

**Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.**

**L'école n'est pas responsable des vols ou pertes de vêtements.**